SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
_____
432 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUÉRET
Téléphone : 05 55 41 04 81 – 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr
Site : 23.snuipp.fr

Communiqué de presse

Carte scolaire : - 1 pour la Creuse !
Vote « contre » unanime des organisations syndicales : copie à revoir !

Le CSA Académique traitant de la répartition des moyens s'est réuni cet après-midi.

Les 5 retraits d'emploi appliqués à l'académie sont répartis de la manière suivante :
- 3 pour la Haute Vienne
- 1 pour la Corrèze
- 1 pour la Creuse.

Pour la FSU-SNUipp 23, ce retrait d'emploi, qui vient s'ajouter aux 6 postes perdus à la rentrée 2024, n'est pas acceptable. Ce retrait méconnait la réalité du terrain, la réalité des besoins.

Comment dans ce contexte répondre à la crise du remplacement ?
La FSU-SNUipp 23 chiffre à 18 le nombre de remplaçant.es qu'il faudrait a minima pour permettre au quotidien la présence d'un·e enseignant·e tous les jours dans toutes les classes du département.

Comment dans ce contexte prévenir et prendre en charge la difficulté scolaire notamment la difficulté comportementale ?
Postes d'enseignant.es spécialisé.es dont enseignnat.es du RASED, enseignant.es en CASNAV pour les élèves allophones nouveaux arrivants et enfants du voyage, enseignant.es « PDMQDC » afin de disposer de maître·sses supplémentaires sur des secteurs définis qui apportent une réelle aide qualitative aux équipes… sont autant de postes qu'ils seraient nécessaires de développer !

Comment répondre à la nécessaire augmentation des décharges de direction pour améliorer significativement le fonctionnement des écoles ?

La FSU-SNUipp 23 revendique une dotation arrêtée en fonction des constats faits sur le terrain et non en fonction d'une logique d'économie budgétaire fixée par Bercy.

2 demi ULIS, une mauvaise réponse ?
La Rectrice propose d'ouvrir 2 dispositifs ULIS en Creuse. *2 dispositifs ? Pas tout à fait !* Elle souhaite en vérité ouvrir 2 demi-dispositifs dans un fonctionnement bancal où pour l'heure rien n'est clairement arrêté. Ce qui est certain, c'est que les besoins recensés sur le département sont effectifs mais que la réponse n'est pas adaptée ! Pourtant, le développement des réseaux ULIS est une priorité ministérielle… *cherchez l'erreur !*

C'est donc naturellement que la FSU-SNUipp a voté contre ce retrait d'emploi. La FSU-SNUipp 23 revendique une autre dotation. Une réserve ministérielle de postes (200 postes) est constituée notamment pour répondre aux priorités ministérielles dont l'amélioration du remplacement et le développement des ULIS. La FSU-SNuipp a demandé à ce que cette réserve soit mobilisée.

L'ensemble des organisations ayant voté contre cette dotation, un nouveau CSA Académique (séance de repli) se réunira le 6 février.

Gageons que cette période ouverte par le vote unanime contre des organisations syndicales permettra à la Rectrice d'obtenir des postes supplémentaires et ainsi de faire une autre proposition lors du CSA Académique de repli du 6 février !

Guéret, le jeudi 30 janvier 2025

Contact : Luc Marquès 06 67 23 70 81